

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

### **Etaient présents**

**Mmes** : C. CHARLOT – V. GAUTIER – G. GALLOIS – C. HERMAN – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT - L. VAN DRIESSCHE

**Excusés** : D. DUQUESNE (Procuration donnée à C. CHARLOT) – D. WICQUART

*Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire.*

### **I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2014. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

### **II - DELIBERATION CONCERNANT LA REVISION ANNUELLE DES PRIX DE CONCESSIONS ET DE LA TAXE DE SUPERPOSITION DU CIMETIERE – N°2014-12-15.01**

Monsieur le Maire rappelle qu'un aménagement du cimetière est prévu pour faire suite à la procédure de reprises des concessions.

A la suite d'une question de Madame Catherine HERMANT, Monsieur le Maire signale que les projets d'aménagement n'ont pas d'incidence sur les prix des concessions.

*Monsieur le Maire rappelle que les prix des concessions et de la taxe de superposition du cimetière ont été réévalués fin 2013. Il demande à l'assemblée délibérante de fixer les **prix pour l'année 2015**.*

*Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal décide de fixer le prix des concessions aux tarifs suivants :*

|                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| - Concession à 15 ans .....           | <b>60 Euros le m<sup>2</sup></b> |
| - Concession à 30 ans .....           | <b>90 Euros le m<sup>2</sup></b> |
| - Taxe de superposition d'un cercueil | <b>39 Euros</b>                  |
| - Taxe d'adjonction d'une urne        | <b>39 Euros</b>                  |

*Comme par le passé, un tiers du produit des concessions et de la taxe de superposition sera versé au Centre Communal d'Action Sociale.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

### **III - DELIBERATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LES TARIFS DE LA SALLE DE L'ESPACE BOULINGUEZ – N°2014-12-15.02**

Monsieur le Maire signale qu'un nettoyage de la salle est programmé avant chaque location. Cette prestation a un coût significatif. Il rappelle également que la salle est très souvent occupée par des activités liées à l'école (Garderie, NAP...)

Monsieur Arnaud KEDZIERSKI suggère qu'un inventaire soit établi avant et après chaque location. Après discussion, il s'avère que cette mise en place ne paraît pas adaptée au type de location.

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'utilisation de la salle de*

*l'« Espace Boulinguez » et la location possible pour des vins d'honneur et des réceptions après funérailles pour les habitants de la commune ou hors commune.*

*Monsieur le Maire précise que les tarifs de location ont été réévalués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer ces nouveaux tarifs pour 2015 :*

*Dans le détail, les tarifs de location proposés restent les suivants :*

|  |       |
|--|-------|
| - vin d'honneur habitants de Le Maisnil :  | 220 € |
| - vin d'honneur habitants hors commune :   | 300 € |
| - vin d'honneur organisé par un traiteur pour le compte d'habitants hors commune : | 265 € |
| - réception après funérailles habitants de Le Maisnil :                            | 135 € |
| - réception après funérailles habitants hors commune :                             | 180 € |

*Le Conseil Municipal maintient la diminution du tarif à 130 € pour les Maisnilois qui s'investissent dans la Commune : membre ou ancien membre du Conseil Municipal, CCAS, Associations.*

*Il rappelle les conditions de location et de règlement. Une convention est passée entre la Commune et la personne souhaitant réserver la salle. Le secrétariat de la Mairie émet un titre pour le montant global de la réservation. Ce titre est transmis à la trésorerie qui recevra directement le règlement. La réservation de la salle devient définitive à compter du versement d'un montant de 30% à titre d'acompte non remboursable en cas de désistement pour cette réservation.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

#### **IV - DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION RAM WEP'ITI – N°2014-12-15.03**

*Madame Catherine CHARLOT explique à l'ensemble du Conseil Municipal le fonctionnement de l'accueil des assistantes maternelles. Elle expose également les modalités de participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour cet accueil intercommunal.*

*Monsieur le Maire rappelle que la commune de Le Maisnil accueille le relais itinérant à raison d'une demi-journée de permanence par mois.*

*Une convention pour deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été signée en décembre 2013 conformément à la délibération n° 2013-12-19.06. Pour l'année 2014, la participation communale a été fixée à 1 350 € à verser sous forme de subvention.*

*Monsieur le Maire précise que la commune verse à Innov'enfance la subvention restant à charge après déduction de la Prestation de Service Obligatoire due par la CAF, sur la base de 0,04 ETP (1,4 h hebdomadaire en lissé annuel).*

*Les produits attendus pour 2015 étant en diminution, la participation de la commune de Le Maisnil pour l'année 2015 a été fixée à 1 380 € et un avenant à la convention 2014-2015 doit être signé.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant à la convention qui modifie l'article 3 concernant la part financière de la Commune de Le Maisnil.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention 2014-2015 qui fixe la part communale à 1 380 € pour l'année 2015.*

*Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.*

## **V - INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire demande aux responsables des commissions de relater l'avancement des projets en cours. Il rappelle également que les comptes rendus des différentes commissions sont disponibles sur l'extranet.

### **Commission finances**

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE fait un point sur les ventes des terrains du lotissement de la Fresnoy : Cinq permis de construire ont été acceptés et trois actes de vente ont été signés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté des emprunts afin de financer le projet.

### **Commission Travaux**

La commission doit se réunir afin de définir les priorités de réfection des trottoirs. S'il y a lieu, les demandes de subventions doivent être faites en début d'année 2015.

Un banc est en stock dans les ateliers, la commission devra définir d'un emplacement pour l'installer.

### **Commission Urbanisme**

Une date de réunion doit être fixée conjointement avec la commission « Travaux » pour définir un programme d'aménagements et tenir compte de l'étude cadre de vie lancée en 2011 et décider des projets envisagés dans la commune liés à l'étude cadre de vie menée.

### **Commission Environnement**

Une réunion de la commission est prévue le 27 janvier 2015.

### **Commission Animation et Culture**

La commission projette de renouveler l'organisation de la fête des mères, de la ducasse et de sa braderie. De plus, en 2015, les foulées des Weppes se dérouleront sur Le Maisnil et la commission devra s'associer à la Communauté de Communes pour l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire demande qu'un événement soit organisé avec la médiathèque.

### **Commission Communication**

Madame Catherine CHARLOT présente la carte de vœux qui sera distribuée avec le bulletin, le samedi 20 décembre prochain.

### **Commission Jeunesse**

#### **Conseil des enfants**

Madame Valérie JACINTO explique que différentes idées permettant des échanges intergénérationnels ont été proposées. Une carte écrite par les enfants à l'attention des personnes âgées sera donnée en même temps que les coquilles distribuées aux aînés le 18 décembre prochain. Les destinataires seront invités à répondre aux enfants. D'autres actions dans le même thème pourraient être envisagées d'ici la fin de l'année scolaire.

## **VI - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES**

**Commission service et communication** qui s'est tenue à Radinghem-en-Weppes le 25 novembre

Monsieur Jean-Claude RUHANT expose les différents points évoqués lors de cette réunion.

Rallye des médiathèques du 28 septembre 2014

L'événement, à caractère principalement familial, a rassemblé 190 personnes.

### Foulées

La commission a fait le choix de soutenir l'association « SATTED » qui organise des loisirs pour les enfants atteints d'autisme.

Un partenariat avec le magasin « Décathlon Englos » sera mis en place pour la prochaine édition.

Une initiation pour les plus jeunes est proposée. Elle pourrait être amenée dans le cadre des NAP.

### Communication intercommunale

Madame Catherine CHARLOT est désignée référente pour la communication intercommunale.

La création d'une page « Facebook » est proposée. Elle permettra de relayer plusieurs informations et devra être alimentée par les communes.

L'implantation de panneaux d'informations lumineux est également évoquée. Les conditions d'implantation (emplacement et budget) sont en cours d'étude.

### Commission Musée et Tourisme

Madame Catherine HERMANT relate des changements prévus dans le cadre de la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) évoqués lors d'une réunion de la commission. Dans le cadre de la promotion touristique, l'année 2015 sera une année de transition.

La commune de Don rejoint l'Office de Tourisme des Weppes (OTW) : le tourisme fluvial pourra ainsi être valorisé.

Une réunion avec Madame Catherine HERMANT, Messieurs Michel DELEPAUL et Michel BORREWATER et l'OTW est fixée au mercredi 14 janvier 2015 à 19h15 à Bois-Grenier dans le but de mettre en place un partenariat.

### UDAF

Madame Catherine HERMANT, référente pour les relations avec l'association, expose à l'ensemble du Conseil Municipal les différents points évoqués lors d'une rencontre : des conseils de consommation, des services aux administrés, des aides et des promotions dans l'intérêt des familles...

Un article reprenant l'ensemble des services mis à la disposition des administrés est prévu dans le bulletin de décembre.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### Antenne SFR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la conclusion du jugement du 20 novembre dernier. Le Tribunal Administratif demande une annulation de la signature et stipule que le dossier déposé devait être une demande de Permis de Construire et non une Déclaration Préalable.

Un encart sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes